Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 1

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JURA

L'Atelier « Les Castors » formation et occupation pour handicanés

L'Atelier « Les Castors L'Atelier «Les Castors» est une des réalisations de l'Association jurassienne de parents d'handicapés physiques et mentaux. C'est un atelier protégé, dirigé par un maître d'atclier et deux monitrices. Il a été ouvert en 1967 à Delémont et occupe

L'apprentissage

L'Atelier accueille des adolescents L'Atelier accueille des adolescents de 16 à 17 ans pour un temps de formation professionnelle initiale limitée qui dure deux ans. On leur demande des connaissances selon leurs capacités. Cette formation comprend capacités. Cette formation comprend des travaux pratiques et un certain nombre, d'heures de théorie. Ainsi, les jeunes apprentis passent de l'atelier à la salle de classe qui lui est contiguë. Ils reçoivent, encore des leçons de musique, de céramique, de gymnastique. L'horaire comprend 35 heures par semaine. Une pause de 10 minutes est prévue le matin et l'après-midi durant laquelle les jeunes prennent l'air et de l'exercice dans prennent l'air et de l'exercice dans le jardin de la maison.

le jardin de la maison.

Les jeunes gens et jeunes filles arrivent à l'atelier le matin et ils rentrent le soir à leur domicile. Ils viennent de la ville et des villages environnants, de l'Ajoie, faisant parfois jusqu'à 80 km. de voyage par jour en comptant l'aller et le retour. A midi, ils mangent dans les établissements publics de la ville, en groupes. Tout se passe très bien, que ce soit dans les transports publics, dans la, rue au au restaurant. Tout est question d'éducation.

Loisirs

L'Atelier organise des camps de ski et des camps d'été, qui sont de véri-tables fêtes pour les jeunes et pour ceux qui les accompagnent. Ils ont à leur disposition un professeur spé-cialisé en pédagogie curative. Ils pratiquent le sport avec bonheur, ils aiment les petites compétitions et les bonnes soirées au chalet.

En été, à Delémont, ils vont à la piscine et mangent leur nique-nique sous les arbres avant de reprendre le travail.

Le travail

Les jeunes personnes qui ont suivi les deux ans de formation (laquelle commence plus exactement par une pré-formation) peuvent ensuite trou-ver un emploi à l'Atelier, Ils sont alors ouvriers et gagnent un petit salaire qui varie de 0.40 à 2 fr. de l'heure, selon leur rendement.

FEMMES SUISSES

paraissant une fois par mois Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines Suisses

Présidente du Comité du journal Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable

Martine Chenou 23, Coulouvrenière 1204 Genève Tél. (022) 21 10 53

Administration

Rose Donnet 23. route de Prévessin 1217 Meyrin CCP 12 - 117 91 Tél. (022) 41 22 74

Publicité

Annonces-suisses SA rue du Vieux-Billard 1205 Genève

an: Fr. 15.— Fr. 17.— Fr. 20.— Suisse étrangei de soutien

Ets Ed. Cherix et Filanosa SA,

Que font-ils? Une foule de petits travaux de conditionnement et d'em-ballages, des montagnes de fiches ballages, des montagnes de fiches electriques, des taraudages, perçages, anglages et de la petite mécanique, des travaux artisanaux, des tabourets tressés, des lampes de chevet, des coussins. L'Atelier a, en outre, sa propre fabrication de mamelons (raccords en tuyaux à l'usage des ferblantiers-appareilleurs).

En 1971, il a produit 1 739 000 pièces, plus 2590 heures d'usinage.

Actuellement, un groupe de jeunes va régulièrement faire tout l'étique-tage à Coop, plusieurs fois par se-maine, accompagnés d'une monitrice. L'employeur est très satisfait d'eux.

Pourquoi travailler?

On peut se poser la question lors-qu'on met en parallèle l'aide finan-cière octroyée par l'AI aux handica-pés et les soucis énormes qu'occasion-nent l'organisation et la surveillance d'un travail.

Mme Citherlet, administratrice de l'Atelier répond :

- Le travail est un bienfait, il est — Le travail est un bienfait, il est indispensable, nécessaire et enrichis-sant pour l'être humain. Il permet à un handicapé de se sentir libre, de se sentir comme les autres. Il lui évite de se retrouver chaque jour confronté à sa souffrance.

Au début, les ateliers protégés étaient des entreprises privées, mises sur pied grâce à la bonne volonté de gens qui en voyaient la nécessité.

Entre les années 60 et 64, l'Etat s'en est préoccupé et a commencé à les subventionner par les canaux de l'Office fédéral des assurances sociales d'une part, et des cantons d'autre part Les écoles professionnelles nour part. Les écoles professionnelles pour la formation des handicapés dépenla formation des handicapés dépendent des Œuvres sociales, ce qui est faux, selon Mme Citherlet. A son avis, elles devraient dépendre de l'instruction publique. Comme il est tout aussi faux, dit-elle, d'élever le montant des rentes AI — sauf pour les impotents —. Une grosse rente incite les familles à laisser leur handicapé croupir dans son coin. Par contre, on devrait donner davantage aux atelliers protégés qui ceuvrent pour un mieux-être des handicapés.

(Voilà quelque chose à retenir! Pensons-v lors de nos interventions politiques, là où nous sommes in-fluentes, au sein des commissions, des conseils municipaux, etc.)

Faire tourner un atelier

Ce n'est pas une mince affaire car les subventions aussi cantonales et sociales soient-elles ne pleuvent pas dru! Dans un certain sens, c'est un stimulant pour les responsables qui doivent faire tourner leur entreprise comme n'importe quelle autre affaire. Où les choses sont difficiles, c'est qu'à l'extérieur on ne considère guère l'Atelier comme une entreprise « normale ». La dynamique administratrice des Castors en sait un mot. Elle doit se battre sans répit pour amener de l'eau à son moulin, c'est-à-dire du travail. Elle cherche des débouchés de vente, des possibilités de développement. Elle fait valoir l'étiquette de marque de sa Maison, elle veut qu'on la reconnaisse au titre d'un véritable atelier qui travaille au centième de millimètre, et non comme une institution charitable dont on a pitié.

Elle doit convertir l'indifférence les préjugés, réfuter des idées toutes faites, s'imposer. Se battre.

Grâce à elle et à son équipe de mo-niteurs et monitrices, des êtres hu-mains vivent mieux. Que les patrons d'entreprises, les industriels et fabricants fassent appel à l'Atelier des Castors!

On peut toujours y faire une visite, au No 8 de la rue Molière à Delémont.

A.-M. S.

L'assemblée générale de la Fédération des sociétés féminines



La nouvelle présidente, Mme Iva Cantoreggi

La Fédération tessinoise des Sociétés féminines qui comprend 14 associa-tions de diverces tendances et acti-vités, a tenu son assemblée générale fin novembre à Lugano. Pour la première fois elle a pu réunir les prési-dentes et les déléguées (ainsi que 5 députées au Grand Conseil tessinois deputees au Grand Conseil tessinois et des nombreuses dadhérentes) dans la grande salle de la nouvelle CASA PER PERSONE ANZIANE bâtie sur la colline de la gare, très confortable, sise dans la ville même et dans un lieu vraiment enchanteur, que la Fédération a enfin pu réaliser complètement et na rese soins anrès de longues ment et par ses soins après de longues ment et par ses soms apres de longues années (on en parlait déjà lors de SAFFA 1958), des hauts et des bas, mille déboires et empéchements dont elle a triomphé. Elle a réussi ainsi cette belle et bonne œuvre exclusive-ment dédiée aux personnes âgées.

L'événement principal de l'assemblée fut la nomination de la nouvelle présidente. En effet, êtue présidente e provisoire » de la Fédération au moment même de sa fondation en mai 1957, Mme Marie-Louise Albrizzi (dont la présidence « provisoire » devait 1957, Mme Marie-Louise Albrizzi (dont la présidence « provisoire » devait durer près de 17 ans) avait manifesté le désir de se retirer. A notre grand regret, nous d'ûmes accepter sa démission car Mme Albrizzi, après tant de travail, méritait vraiment notre compréhension. Ce fut donc avec une grande émotion que l'assemblée, après une longue ovation, la nomma présidente honoraire et la remercia infiniment pour les services rendus à la ment pour les services rendus à la cause féminine tessinoise.

Nouvelle présidente

La nouvelle présidente, Mme Iva Cantoreggi, journaliste de Lugano, se fit le porte-parole de toutes les associations membres ainsi que de leurs membres, pour exprimer admiration et reconnaissance à la présidente sortante. Tout en remerciant les déléguées pour l'honneur d'avoir été élue à l'unanimité, elle leur expliqua les nouvelles activités et les nouveaux engagements de la Fédération pour un prochain avenir, les invitant à une étroite collaboration. Mme Cantoreggi pro-posa la formation de nouvelles commissions de travail au sein de la Fédération afin que, entre autres objec-tifs à atteindre, ses rapports avec l'Alliance de sociétés féminines suis-ses soient encore renforcés, ses fi-nances toujours meilleures et les pro-blèmes de notre canton encore plus sérieusement étudiés. Enfin pour que ses manifestations et ses réalisations intéressent toujours plus les femmes du Tessin et us l'en puisse compter du Tessin et que l'on puisse compter quelques Tessinoises de plus au sein des commissions fédérales

sommatrices tessinoises

Après un rapport intéressant de Mme Vecchi sur le Congrès suisse pour l'année mondiale de la femme en 1975, sur invitation des Femmès socia-listes et pour réaliser un des plus grands désirs de la Fédération devenu aujourd'hui d'une vive nécessité, on envisagea la fondation d'un groupe de consommatrices tessinoises en créant un comité spécial qui pourrait prendre en main cette réalisation et décider de toute question se référant aux prix et à leur fluctuation. Ce qui sera bientôt une réalité car les membres de ce comité ont déjà été choisies lors de

Suppression de « Per la donna »

A la fin de la réunion, l'assemblée A la fin de la réunion, l'assemblée tout entière exprima ses regrets et sa déception à propos de la suppression, dans les programmes de Radio Monteceneri, de la rubrique «PER LA DONNA» consacrée depuis de longues années aux problèmes de la femme et à ses revendications. L'assemblée regretta aussi que le Conseil d'Etat tessinois n'ait pas donné suite à la requête de deux députées au Grand Conseil qui avaient demandé dans une question écrite, la formation d'une commission «mixte» formation d'une commission « mixte » formation d'une commission « mixte » pour traiter le problème de la décri-minalisation de l'avortement avant la réponse que les gouvernéments can-tonaux devaient donner au Conseil fédéral.

Enfin, l'assemblée décida qu'en vue de la célébration de l'Année mondiale de la femme, notre fédération s'occu-pera de l'organisation d'un stand spé-cial consacré à la femme, à ses pro-blèmes et à ses aspirations, lors de la consideration consultation de l'exposition manifestation annuelle de l'exposition ARTE CASA à Lugano, en octobre de l'année prochaine.

Enfin, tout en souhaitant que beau-Entin, tout en sounaitant que beat-coup d'autres sociétés féminines du Tessin viennent renforcer la Pédéra-tion, Mme Cantoreggi, nouvelle prési-dente élue, remercia Mme Albrizzi et le Comité directeur, ainsi que la nouvelle secrétaire, Mme Boffa, et la présidente du jour, Mme Agostini-Bac-ciarini pour le travail accompli, en invitant les personnes présentes à suivre et encourager les travaux et surtout les manifestations de la «Fe-derazione ticinese delle societe femminili » pour la réalisation des nouveaux buts et engagements de la femme d'aujourd'hui.

Elsa Franconi-Poretti

Réd.: «Femmes suisses» tient à féliciter Mme Cantoreggi qui a toujours porté beaucoup d'intérêt à notre



KYBOURG

6COLE DE COMMERCE

GENEVE -4, Tour-de-l'Ile -7 fel, 25 10 38
Directeur: R. KYBOURG
Officier de l'Ordre des palmes académiques
Membre de l'Association genevoise des écoles pr
AGEP

Préparation aux fonctions de : SECRÉTAIRE DE DIRECTION SECRÉTAIRE STENODACTYLOGRAPHE SECRÉTAIRE-COMPTABLE SECRÉTAIRE DE BANQUE DACTYLOGRAPH

ANGLAIS: préparation nens de la British-Swiss Chamber of Sténo et dactylo: préparation aux concours officiels de Suisse romande

Crèches ou allocations

M. Pierre Vuillemin, directeur des M. Pierre Vuillemin, directeur des Ecoles de Lausanne, a présenté récem-ment l'Equipement social de la petite enfance de sa ville, lors d'un débat organisé par l'Association suisse des assistants sociaux et l'Association pour les droits de la femme.

les droits de la temme. En très des rebre des de la peuplus de 400 places par jour, dans les garderies de Lausanne, municipales et autres. Plusieurs garderies vont se construire dans un très bref avenir.

— La garde d'un enfant coûte 42 francs par jour à la commune (amorissement des bâtiments, investissements, salaires compris). Le prix demandé aux parents va de 5 francs à 28 francs par jour, selon les revenus. La majorité paie plutôt 5 francs puisoulon admet en priorité les enfancs puisoulon admet en priorité les enfances. La majorite pare pittot 3 rancs puis-qu'on admet en priorité les enfants de mères obligées de travailler. Celles qui travaillent « par convenance per-sonnelle», comme le dit un rapport de commission du Conseil communal, ne doivent pas pouvoir bénéficier de ce service.

Dans le débat qui suivit, sont res-ortis, entre autres, les points sui-

● Il serait temps qu'on cesse de considérer les crèches et garderies comme un «mal nécessaire». La mentalité est telle que les femmes qui doivent recourir au placement de leur enfant se sentent coupables; si elles ressentent comme un drame le fait de se séparer de leur enfant, l'enfant le ressentirs aussi comme tel; et c'est un futur client pour les psychologues et les assistants sociaux.

• Une ouverture plus large des garderies mettrait les mères à l'aise et contribuerait à les déculpabiliser ; elles n'auraient plus le sentiment d'appartenir à une classe à part : celle des femmes qui «doivent travailler» et par conséquent mettre leurs enfants à les arbères. Elles designations une à la crèche. Elles deviendraient une comme une autre, qui tra-

Il serait bon aussi d'ouvrir les jardins d'enfants aux enfants de clas-ses modestes.

Dans le même ordre d'idées: l'idéal serait des centres d'accueil po-lyvalents, où tout petits et moins petits puissent trouver de la place, enfants normaux et handicapés ; ainsi on faciliterait le passage de la pouponnière à la garderie, puis à la première école, l'enfant se sentant réellement chez

● La femme pour qui le travail est une nécessité — non pas matérielle, mais morale — qui a besoin de ses étu-des, de son travail pour être épa-nouie, doit pouvoir trouver sans peine une solution pour le placement de ses enfants.

• Le placement d'enfants, en dehors Le placement d'enfants, en dentors des garderies, chez des femmes qui prennent 4 ou 5 enfants dans leur appartement, devrait pouvoir être réglementé ou au moins organisé (comme le décrivait un récent article de ce journal à propos des «mères de jour ». Voir aussi en page 3).

 On pourrait souhaiter que la fem-me « qui doit travailler » pour des rai-sons financières, puisse aussi se trou-ver devant un choix : ou bien rester ver devant un choix: ou bien rester à la maison et s'occuper de son enfant, ou bien travailler et placer son enfant. Mais dans la première solution, l'argent lui ferait défaut; alors pourquoi ne pas imaginer que la commune verse à cette femme ne serait-ce que le quart de ce qu'elle dépense pour un enfant en crèche? (une ellectier, excluprédaggique, comme allocation socio-pédagogique, comme on dit dans certains pays).

Cette série de souhaits relève peut-être un peu de l'utopie (puisque tou-tes les communes sont limitées dans leurs projets d'extension quels qu'ils soient, par leurs moyens financiers), mais elle mérite réflexion.